



Conditions de participation :

La participation au jeu-concours de l'UBS Football Cup, organisé par l'Association suisse de football, ci-après dénommée l'organisateur, est gratuite et soumise exclusivement par les présentes conditions de participation. En participant au jeu-concours, les participants ou, si nécessaire, leurs représentants légaux acceptent les conditions suivantes :

Déroulement du jeu-concours :

La durée du jeu-concours s'étend du 03.03.2025 au 11.05.2025 - 23:59. Pendant cette période, les participants ont la possibilité de participer au jeu-concours en ligne.

Participation :

Une seule inscription par équipe est possible. Chaque équipe peut être composée d'une à trois personnes au maximum. La moyenne de tous les points gagnés par l'équipe pendant la période du jeu-concours sera finalement prise en compte. En d'autres termes, une équipe de trois joueurs et joueuses peut essayer de répondre aux questions trois fois en une semaine. La moyenne de ces trois tentatives maximum est prise en compte pour établir le classement.

La participation au jeu-concours est gratuite.

Personnes autorisées à participer :

Le concours est ouvert aux élèves de la 4e à la 9e année qui résident en Suisse ou dans la Principauté du Lichtenstein.

Si nécessaire, les participants doivent obtenir le consentement d'un représentant légal. En cas de participation, il est présumé que ce consentement a été donné. La participation n'est pas limitée aux clients de l'organisateur et ne dépend pas de l'achat d'un bien ou d'un service.

L'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exclure des personnes de la participation s'il existe des raisons légitimes, par exemple

(a) en cas de manipulation liée à l'accès ou au déroulement du jeu-concours, (b) en cas de non-respect des présentes conditions de participation, (c) en cas d'actes déloyaux ou (d) en cas de déclarations fausses ou trompeuses en rapport avec la participation au jeu-concours.

Gain, notification et transmission du gain :

Le **premier prix** suivant sera décerné :

L'ensemble de la classe de l'équipe la mieux classée à la fin du jeu-concours niveau (4e - 6e classe) et celle de niveau (7e - 9e classe) seront invitées par l'organisateur à un match de préparation de l'équipe nationale féminine en juin 2025 (max. 20 élèves et max. 10 accompagnateurs adultes, y compris un bon de repas d'une valeur de 15 CHF par personne). Le déroulement détaillé ainsi que la date de l'événement seront discutés bilatéralement avec les deux équipes gagnantes.

Les **prix hebdomadaires** suivants sont attribués :

L'équipe la mieux classée du niveau (4e-6e) et du niveau (7e-9e) par semaine remporte des prix immédiats hebdomadaires.

La désignation des gagnants aura lieu après la date limite de participation.

Les gagnants seront informés rapidement de leur gain par un e-mail séparé. Pour participer au jeu-concours, il est nécessaire de fournir des données personnelles. Le participant assure que les données personnelles qu'il a fournies, notamment son prénom, son nom, son adresse et son adresse e-mail, sont exactes et conformes à la vérité.



Le prix sera remis exclusivement au gagnant. Un échange, un retrait par le gagnant ou un paiement en espèces du gain ne sont pas possibles.

Les frais supplémentaires liés à la jouissance du prix sont à la charge du gagnant. Le gagnant est responsable de l'imposition éventuelle de son gain.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 3 semaines après avoir été sollicité à deux reprises, le gain peut être transféré à un autre participant.

Fin du jeu-concours :

L'organisateur se réserve expressément le droit de mettre fin au jeu-concours sans préavis et sans en indiquer les raisons. Cela vaut en particulier pour toute raison qui perturberait ou empêcherait le déroulement du jeu-concours comme prévu.

Protection des données :

L'organisateur attire l'attention sur le fait que toutes les données personnelles du participant ne seront ni transmises à des tiers ni laissées à leur usage sans leur accord.

En cas de victoire, les équipes gagnantes acceptent que leurs noms et lieux de résidence soient publiés dans les médias publicitaires utilisés par l'organisateur. Cela inclut la publication des gagnants sur le site Internet de l'organisateur et d'UBS Suisse SA ainsi que sur ses plateformes de médias sociaux.

Le participant peut révoquer à tout moment son consentement déclaré. La révocation doit être adressée par écrit aux coordonnées de l'organisateur indiquées dans la rubrique "mentions légales" du site Internet de l'UBS Football Cup. Après la révocation du consentement, les données personnelles du participant collectées et enregistrées seront immédiatement supprimées.

Facebook/Instagram/TikTok Clause de non-responsabilité :

Cette action n'est ni liée à Facebook, Instagram ou TikTok, ni sponsorisée, soutenue ou organisée par ces plateformes

Droit applicable :

Toute question ou réclamation relative au jeu-concours doit être adressée à l'organisateur. Les possibilités de contact se trouvent dans les mentions légales du site Internet de l'UBS Football Cup.

Le jeu-concours de l'organisateur est exclusivement soumis au droit suisse. Tout recours juridique est exclu.

Clause de sauvegarde :

Si une disposition des présentes conditions de participation est ou devient totalement ou partiellement invalide, la validité des autres dispositions des présentes conditions de participation n'en est pas affectée. La disposition invalide sera remplacée par la disposition légale qui se rapproche le plus du sens et de l'objectif exprimés dans la disposition invalide. Il en va de même en cas de lacune dans les présentes conditions de participation.